

L'accompagnement administratif et juridique

Un problème administratif ?

Un point de droit à éclaircir ?

Une procédure juridique à engager ?

Dans chacun de nos lieux d'intervention,
un **responsable de permanence**
vous accueille lors d'un **premier entretien de 30 mn** au cours duquel il vous propose :

une **analyse globale**
de votre situation

une **écoute attentive**
de votre problématique



Proposition d'une solution immédiate :

- rédaction de courriers sur place
- assistance administrative
- consultation d'un avocat si nécessaire

et/ou

Accompagnement personnalisé au-delà de la permanence :

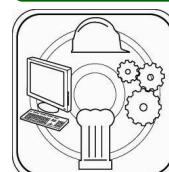
- Élaboration avec vous d'un plan d'action et de soutien dans vos démarches
- Contacts avec les organismes concernés, orientation vers nos partenaires (avocats, assistantes sociales...)

FAMILLE



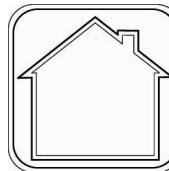
« À qui puis-je m'adresser en cas de conflits familiaux ? »

TRAVAIL



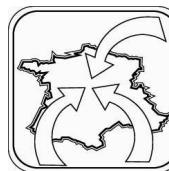
« J'ai été licencié de manière abusive. Quels sont mes droits ? »

LOGEMENT



« Mon propriétaire veut me faire quitter mon logement. Dans quelles conditions est-ce possible ? »

ÉTRANGERS



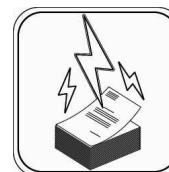
« Quelles démarches dois-je faire pour obtenir des papiers ? »

CONSOMMATION



« Je suis submergée par mes charges et les crédits. Comment en sortir ? »

DOSSIERS ADMINISTRATIFS



« CAF, Sécurité Sociale, Pôle emploi : qui peut m'aider à m'y retrouver ? »

Le relais local

Un projet en tête ?

Une expérience à partager ?

Envie de s'informer ?

Ou juste besoin de rencontrer l'autre ?

Rencontrer, échanger, partager : voilà tout ce que nous pouvons faire ensemble au sein de nos relais locaux.

Groupement d'adhérents au niveau local, cet espace se veut créatif et dynamique, plein de vos richesses et de vos idées.

Mener des actions qui vous ressemblent et nous rassemblent est l'essence même du relais local.

Ce lieu de solidarité vous est dédié et sera ce que nous déciderons d'en faire ensemble !



Association
Nouvelles Voies

4, avenue Robert Schuman
92360 MEUDON LA FORÊT

Tel. : 01.46.01.02.47

Fax : 01.46.01.91.05

Site : www.nouvellesvoies.org

Courriel : contact@nouvellesvoies.org

En devenant adhérent de

Nouvelles Voies, vous pourrez :

- Soutenir l'Association et le service d'Accompagnement Administratif et Juridique
- Participer à l'autonomie et au développement de ses actions
- Participer à un **relais local** de l'Association
- Participer à l'élaboration et à la mise en place de son **projet** associatif et de ses activités
- Participer aux **événements** proposés par l'Association (rencontres, repas, concerts, théâtre...)
- Participer à l'**Assemblée Générale** annuelle
- Après 1 an d'adhésion, être **éligible** au Conseil d'Administration et prendre part aux votes et aux décisions

Les permanences **Nouvelles Voies** en Yvelines et en Essonne

78

MANTES LA JOLIE

Agora

01 46 01 02 47

MANTES LA VILLE

Centre social Auguste Serre

01 34 77 81 79

91

BRÉTIGNY SUR ORGE

Centre social La Fontaine

01 60 84 36 25

Centre social

Nelson Mandela

01 60 85 53 40

CORBEIL ESSONNE

Centre social CAF

Les Tarterêts

01 60 88 00 73

Maison des Solidarités

01 60 89 93 60

ÉGLY

Structure de quartier

01 69 88 13 55

ETAMPES

Plate-forme de service La

Croix Vernailles

01 46 01 02 47

ÉVRY

Maison des Solidarités

01 60 87 76 20

GRIGNY

Centre social Marie Curie

01 69 21 17 33

Centre social Pablo Picasso

01 69 06 77 78

LES ULIS (Antenne)

09 63 60 81 34

LONGJUMEAU

Centre social Colucci

01 60 49 15 39

LONGPONT SUR ORGE

Centre Communal
d'Action Sociale

01 69 01 68 18

MASSY

Centre social APMV

01 69 75 22 50

Maison de quartier
Arc-en-Ciel

01 60 13 13 69

RIS ORANGIS

Maison des Solidarités

01 69 02 77 50

ST-GERMAIN LES ARPAJON

Espace municipal Jules
Vallès

01 69 88 13 55

VILLEMOISSON SUR ORGE

Maison de la Justice et du
Droit du Val d'Orge

01 69 46 81 50

VIRY CHATILLON

Centre social St Exupéry

01 69 44 12 24

L'association **Nouvelles Voies**

est aussi présente dans le 75, le 92, et le 94.

Nos partenaires



Accompagnement administratif et juridique

Actions collectives



Se défendre est un droit pour tous
Facile à dire mais comment faire ?